

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/3/OCS-NFSDU
Janvier 2021

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 6 sur le projet de révision de la Norme pour les préparations de suite: Section B : BOISSON/PRODUIT POUR ENFANTS EN BAS ÂGE AVEC ÉLÉMENTS NUTRITIFS AJOUTÉS OU BOISSON POUR ENFANTS EN BAS ÂGE : champ d'application, description et étiquetage)**
- DATE LIMITE:** 31 mars 2021 (section 2.1.1) / 30 juin 2021(reste du texte)

GÉNÉRALITÉS

1. Pour obtenir des informations d'ordre général, veuillez vous référer au document REP20/NFSDU, Annexe IV¹.
2. À sa quarante et unième session, le CCNFSDU a avancé la proposition de projet de révision de la Norme pour les préparations de suite : Section B (champ d'application, description et étiquetage) pour adoption à l'étape 5², par la Commission du Codex Alimentarius (CAC), à sa quarante-troisième session.
3. À sa quarante-troisième session, la CAC a adopté le texte à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6 pour observations³.
4. À sa quarante et unième session, le CCNFSDU a également convenu que le Groupe de travail électronique (GTE) mené par la Nouvelle-Zélande et assisté par la France et l'Indonésie :
 - Finaliserait la définition du nom « Boisson/produit pour enfants en bas âge avec éléments nutritifs ajoutés » et « Boisson pour enfants en bas âge » en étudiant le texte en suspens « [qui contribue aux besoins nutritionnels des enfants en bas âge]⁴ »;
 - Tiendrait compte des liens et de l'impact entre la définition et le nom « Boisson/produit pour enfants en bas âge avec éléments nutritifs ajoutés » et « Boisson pour enfants en bas âge ».
5. Le GTE a examiné la section 2.1.1 lors de leurs débats et un rapport complet sera disponible pour observations, avant la prochaine session du comité. Toutefois, les observations **supplémentaires** soumises spécifiques sur la section 2.1.1 en réponse à la CL seront transmises au GTE pour un examen ultérieur et leur incorporation dans le rapport.
6. Toutes les autres observations sur la section B seront assemblées et disponibles pour examen par la quarante-deuxième session du CCNFSDU ainsi que les observations en réponse au rapport du GTE.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

7. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur la section B : champ d'application, description et étiquetage qui est chargée sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.
8. En présentant des observations sur ce qui précède, les membres du Codex et observateurs sont invités à tenir compte des débats qui ont eu lieu et des décisions prises, lors de la quarante et unième session du CCNFSDU⁵.

¹ La discussion complète est disponible dans le document REP20/NFSDU, par. 50 - 85

² REP20/NFSDU, par. 85

³ REP20/CAC, par. 84 - 89

⁴ REP20/NFSDU, Annexe IV, section 2.1.1

⁵ REP20/NFSDU, par. 50 - 85

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

9. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
10. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
11. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
12. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>.
13. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org